

La procédure de soutenance

L'autorisation de soutenance de thèse est accordée par le Président de l'Université, après avis du directeur de l'école doctorale, sur proposition du directeur de thèse.


Pour toute thèse soutenue après le 31 décembre, une nouvelle inscription avec paiement des droits d'inscription sera obligatoire.

Texte de référence : [↓ Arrêté du 25 mai 2016](#)

Demande de soutenance partiellement ou totalement dématérialisée (au moins 2 semaines avant la soutenance) : Procédure ED SEA ([↓ pdf](#) et [↓ doc](#)) - Base légale : [↗ Arrêté du 27 octobre 2020](#)

NOTICE DE PREPARATION DE DOSSIER ADMINISTRATIF DE SOUTENANCE CONFORMEMENT A LA LEGISLATION EN VIGUEUR				
DATES A SURVEILLER	QUI FAIT/QUI INTERVIENT :	POUR QUELS DOCUMENTS	A REMETTRE A :	NOTA BENE !
3 mois avant soutenance	<ul style="list-style-type: none">- Directeur de thèse- Directeur de labo.	↓ Fiche de proposition de rapporteurs	ED	<p>Proposition signée par :</p> <ul style="list-style-type: none">- Directeur de thèse- Co-directeur pour les thèses en co-tutelle- Directeur de laboratoire
2 mois avant soutenance	<ul style="list-style-type: none">- Directeur de thèse- Directeur de labo.	↓ Fiche de proposition de jury de thèse	ED	<p>. Respect de la parité :</p> <ul style="list-style-type: none">- 50 % PR / DR- 50 % extérieur <p>. Tendre vers la</p>

			<p>représentation équilibrée H/F</p> <p>. Préciser pour la soutenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieu exact - Date - Heure <p>Signée par directeur, et co-directeur de thèse s'il y a co-tutelle</p>
- Doctorant	<p>Résumé de la thèse</p> <p>à transmettre à</p> <p>edsciences@univ-pau.fr</p>	<p>ED pour diffusion</p> <p>UPPA</p>	<p>Le résumé doit comporter</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre de la thèse - Nom du Doctorant - Nom du Directeur de thèse - Nom du codirecteur (co-tutelle) - Laboratoire d'accueil <p>Format :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 page convient,

				mais le format est libre et peut être supérieur
	- Doctorant - Directeur de thèse	 Fiche de formation	ED	Signée. Cocher les justificatifs qui sont consultables sur la plateforme de gestion des conventions de formation.
1 mois avant soutenance	- Doctorant - Directeur de thèse	- Dépôt électronique de la thèse	Service Commun Documentation - (SCD)	La soutenance sera conditionnée par l'attestation de dépôt de la thèse. Le fichier doit être transmis aux adresses : these.elec@univ-pau.fr , edsciences@univ-pau.fr.
3 semaines avant soutenance	- ED	Projet d'avis de soutenance transmis par l'ED	Directeur de thèse	Indications pour la soutenance : - Lieu exact - Date - Heure A valider par le directeur de thèse pour la finalisation

				du dossier par l'ED
	- Rapporteurs	Réception des rapports pour la soutenance	ED	Important : les directeurs de thèse veillent à la transmission du rapport de soutenance à l'ED au moins 14 j. avant la soutenance
	- ED	Convocation des membres du jury et du doctorant	Doctorant Membres du jury	
2 jours avant	- Directeur de thèse	Retrait du dossier de soutenance auprès de l'ED		Attention aux sites distants, ce dossier se retire auprès de l'ED et ne se télécharge pas.

SOUTENANCE DE THESE

Dans la semaine après soutenance	- Directeur de thèse	Retour du dossier de soutenance	ED	Signé
Dans le mois suivant	- Nouveau Docteur	- Dépôt définitif de la thèse, contrat de diffusion, résumé, mots clefs...	SCD	

	- ED	- Remise du rapport de soutenance	Nouveau DOCTEUR	
Dans les 3 mois après soutenance	Nouveau DOCTEUR	Dépôt définitif de la thèse après corrections - Contrat de diffusion de thèse, résumé, mots clefs...	SCD	Lorsque des corrections sont demandées par le jury

A l'UPPA, les doctorants qui souhaitent rédiger une partie de leur thèse dans une langue autre que le français, doivent en faire explicitement la demande ([voir intranet](#))

SOUTENANCE

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Président de l'Université si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré.

Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'Université.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.

L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury.

Le rapport de soutenance est communiqué au candidat.

Vous pouvez bénéficier du label "Doctorat Européen" en supplément de votre diplôme de Doctorat en remplissant les **quatre conditions** suivantes :

- * Un séjour d'au moins **un trimestre** dans un autre pays européen*,
- * **Deux rapporteurs** qui seront des Professeurs appartenant à deux établissements d'enseignement supérieur de deux Etats **Européens** différents et autres que celui dans lequel la thèse est soutenue.

- * **Un membre du jury de soutenance** au moins doit appartenir à un Etablissement d'enseignement supérieur d'un Etat **Européen** autre que celui dans lequel le doctorat est soutenu.
- * Une partie de la **soutenance** doit être effectuée dans une **langue nationale européenne** autre que la langue nationale du pays où est soutenu le doctorat,

** par pays européen, on entend un des pays membres de l'union européenne étendue aux autres états de l'association européenne de libre échange (Islande, Lichtenstein, Norvège, Suisse).*